

France Stratégie 2017-2027 : Quelles priorités éducatives ?

Contribution de la Conférence des grandes écoles

Auteurs : Francis Jouanjean – Jules Meunier

L'enseignement supérieur français est un secteur stratégique et essentiel pour l'avenir du pays, la société française, la démocratie et son économie. Il convient donc de le préserver et de l'aider à s'adapter aux évolutions du monde.

Il occupe en France une place considérable : 2 5096 890 étudiants, 80 000 enseignants de toutes catégories, 60 000 salariés non-enseignants¹... En 2016, l'enseignement supérieur et la recherche représente 23,25 milliards d'euros pour le budget de l'Etat², soit 1,4%. La dépense totale de la nation concernant l'enseignement supérieur s'élève quant à elle à 29,2 milliards d'euros en 2014. Comme la plupart des activités aujourd'hui, l'enseignement supérieur s'est mondialisé.

Depuis plusieurs décennies, malgré d'innombrables réformes, le système éducatif français semble en difficulté pour répondre aux besoins de sa jeunesse et des acteurs sociaux-économiques qui en attendent une réelle dynamique. Malgré des sommes très importantes dédiées à son fonctionnement depuis le primaire jusqu'au supérieur, certaines réalités de ce système sont inquiétantes : dégradation dans les classements PISA, nombre de « décrocheurs » dans chaque classe d'âge, près de 25% de jeunes de moins de 25 ans au chômage³, taux d'échec important en licence et mauvaise orientation de nombre d'étudiants, faible mixité sociale dans les niveaux supérieurs des universités comme des écoles. La France ambitionne pourtant d'atteindre 60% d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur⁴, soit en considérant la hausse démographique 460 000 étudiants supplémentaires en 2027.

Pour répondre à ces enjeux, la Conférence des grandes écoles estime les trois chantiers suivants prioritaires et urgents pour l'avenir de l'enseignement supérieur d'ici à 2027 :

- 1) Donner aux établissements la liberté et l'agilité nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies de développement nationales et internationales ambitieuses ainsi que pour décider des rapprochements et coopérations renforcées en adéquation avec les spécificités et besoins de leurs territoires.
- 2) Inventer un nouveau modèle de financement de l'enseignement supérieur soutenable sur le long terme et dégager à court terme les capacités à réaliser les investissements massifs et urgents dont ont besoin les établissements.

¹ MENESR L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, juin 2015

² La mission « recherche et enseignement supérieur » représente le 3^{ème} budget de l'Etat derrière l'enseignement scolaire et la défense.

³ Eurostat février 2016

⁴ Stratégie nationale p66 pour l'Enseignement Supérieur (STRANES)

- 3) Mener à bien la démocratisation de l'enseignement supérieur fondée sur des parcours de réussite garantissant une bonne insertion professionnelle (démocratisation « exigeante »), assurer l'égalité des chances pour tous, orienter et accompagner tous les jeunes quel que soit leur environnement social ou géographique d'origine.

I a De l'agilité et de l'attractivité de l'enseignement supérieur

Les récentes réformes de l'enseignement supérieur ont le plus souvent conduit à créer des structures lourdes dont la gouvernance est complexe, l'agilité et la capacité d'adaptation aux évolutions de l'environnement faibles. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce qui a été fait depuis plusieurs années en termes de volonté de mieux faire travailler ensemble les composantes diverses de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais de ramener le rôle de l'Etat à celui de véritable stratège, de conférer plus d'agilité aux composantes de l'ESR, condition sine qua non pour qu'elles puissent assumer au mieux leurs missions de formation et de recherche, en lien avec les milieux socio-économiques, dans un contexte international où la concurrence sera de plus en plus rude.

La simplification et la rationalisation du paysage de l'enseignement supérieur est souhaitable pour une meilleure lisibilité au niveau national et international, mais elle doit se faire dans le respect de la diversité des établissements qui font l'excellence et la richesse du système français. Les écoles ont démontré d'importantes facultés d'adaptation grâce à des modes de gouvernance souples associant tous les acteurs et proches d'un modèle internationalement répandu. Elles doivent non seulement pouvoir conserver ces atouts mais elles peuvent être, toutes choses égales par ailleurs, une source d'inspiration pour l'adaptation de nos structures dont les tailles sont plus importantes.

Il est aussi nécessaire de trouver des remèdes à l'échec trop important dans les premières années à l'université (27% des étudiants seulement obtiennent sans redoubler un diplôme de licence). Les premières victimes en sont souvent les jeunes issus de catégories sociales défavorisées. Il est donc indispensable de mettre en place des mesures d'information et d'orientation efficaces et transparentes dans le secondaire et à l'entrée de l'enseignement supérieur. Ceci est d'autant plus important que l'on anticipe une augmentation très significative des effectifs de l'enseignement supérieur au cours de la prochaine décennie. Une des mesures d'adaptation de notre système pourrait être de mettre en œuvre une politique volontariste de développement des formations professionnalisantes courtes de type bachelor qui correspondent à des besoins non satisfaits des entreprises, notamment des PME et ETI qui pourraient d'ailleurs accueillir ces étudiants en apprentissage. Il faut, pour cela, lever en outre certaines barrières relatives en particulier au financement de l'apprentissage par les entreprises.

Une autre orientation pourrait être de travailler à la mise en place généralisée de cycle de « propédeutique » par domaine au cours des deux premières années universitaires. Ceci permettrait, à l'image de ce qui se pratique dans plusieurs pays anglo-saxons, de délivrer un programme plus transversal durant les deux premières années et que les étudiants fassent leur choix d'orientation définitive au bout de ce cycle en ayant mûri leur projet professionnel et en étant plus au fait des possibilités d'insertion professionnelle. Ceci pourrait parfaitement se monter en cohérence avec le système de classes préparatoires aux Grandes Ecoles, qui a démontré son efficacité et qui doit être préservé, même s'il est appelé à évoluer vers une meilleure adéquation entre les programmes, le socle scientifique, littéraire ou humaniste à acquérir et les besoins d'épanouissement des jeunes.

Enfin, l'évolution de la société et du monde économique, la transition numérique et l'internationalisation impliquent une évolution majeure des formations et des pratiques pédagogiques favorisant l'acquisition de compétences transversales (travail en équipe, créativité, ...) et la capacité à s'auto-informer et à se former tout au long de la vie (apprendre à apprendre).

I b Orientations :

1. Renforcer l'autonomie des établissements et leur laisser en particulier la possibilité de recruter et de fixer la rémunération de leur personnel enseignant et non-enseignant : donner largement l'accès au statut d'EPSCP Grand établissement dérogatoire au statut commun. Inciter les établissements de trop petite taille à fusionner avec des pairs.
2. Privilégier, au niveau des regroupements de site, une approche par projets, simplifier la gouvernance des ComUE (nombre de représentants au Conseil d'Administration) pour une plus grande agilité et réactivité. Enfin, revenir partiellement sur leur définition, en leur donnant un format et un périmètre plus concentrés, une organisation fédérale respectant la diversité des statuts et des marques, en y associant réellement les acteurs économiques et en respectant le principe de subsidiarité.
3. Faire baisser le taux d'échec en premier cycle du supérieur de 50% en 5 ans en :
 - donnant la possibilité aux universités de définir et mettre en place un processus d'orientation de leurs étudiants à l'entrée en Licence et de sélection à l'entrée du Master appuyés sur une évaluation des potentiels individuels et sur une connaissance des débouchés professionnels.
 - développant des formations professionnalisantes courtes (bac+3) conférant le grade de Licence, en lien avec les besoins réels des entreprises, ayant massivement vocation à déboucher sur une insertion dans la vie active. Fixer l'objectif de 400 000 diplômés annuellement en 2025. Inscrire ces FPC dans une perspective de formations diplômantes tout au long de la vie. Instituer des vrais cursus à temps partiel au sein des établissements d'enseignement supérieur et fixer un objectif à 5 ans de plus de 100 000 diplômés à travers ces parcours,
4. Créer une agence d'accréditation paritaire indépendante du MENESR dont le rôle sera d'habiliter des établissements et d'accréditer des formations au sein des dits établissements. L'Etat conserve le monopole de la collation des titres et grades universitaires mais tout établissement d'enseignement supérieur, quel que soit son statut, pourra, en fonction de la qualité de ses cursus, être habilité à délivrer des diplômes nationaux.

II a Développer un nouveau modèle soutenable de financement de l'enseignement supérieur

En 2016 la mission « recherche et enseignement supérieur » représente le 3ème budget de l'Etat derrière l'enseignement scolaire et la défense : plus de 23 Mds d'euros. Néanmoins la France investit moins dans l'ESR que des pays comme l'Allemagne ou les Etats-Unis et à peine plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour une performance générale insuffisante en termes de niveau scolaire et de réduction des inégalités sociales. Il s'agit pourtant du pilier de la nation, pour sa prospérité future, à travers la formation d'une partie de la population et la recherche.

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques qui financent pourtant plus de 80% du système d'enseignement supérieur français, il existe de nombreux leviers de financement permettant de développer les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur (dotations des pouvoirs publics, droits d'inscription, apprentissage, Formation Tout au Long de la Vie, chaires, mécénat, contrats de recherche...).

L'enseignement supérieur français dans son ensemble souffre aujourd'hui d'une insuffisance chronique de financement et ce, malgré les efforts réels consentis par les pouvoirs publics ces dernières années. De plus, les objectifs ambitieux fixés d'ici à 2025, et la mondialisation de l'enseignement supérieur requièrent des investissements urgents et massifs. En premier lieu, la hausse des effectifs étudiants anticipée (+335 000 étudiants en 2024 comparé à 2014) couplée à l'objectif national de parvenir à 60% d'une classe d'âge diplômée du supérieur contre (42% aujourd'hui) induirait, sans hausse corrélative des ressources des établissements, une forte baisse de la dépense par étudiant à l'avenir. Des investissements massifs sont également indispensables dans la rénovation et la mise à niveau du patrimoine immobilier, le renforcement des dispositifs de sécurité et l'achat du matériel nécessaire à l'introduction du numérique et de la pédagogie par projet. Enfin, le développement de la compétition internationale pour les meilleurs étudiants et professeurs, de plus en plus mobiles appelle également à une stratégie et des investissements pour que l'enseignement supérieur français reste un vecteur de rayonnement et d'excellence pour le pays.

Un effort conjoint entre les pouvoirs publics et le secteur privé est nécessaire pour amorcer une dynamique de rattrapage qui permettrait à la France d'être à la fois une société de la connaissance et une économie compétitive d'ici à 10 ans.

II b Orientations :

1. D'ici à 2024, augmenter l'investissement budgétaire de l'Etat dans l'enseignement supérieur de l'ordre de 4,4 milliards d'euros afin de maintenir le niveau de dépense moyenne par étudiant au niveau de 2013 (soit 11 540 euros par an par étudiant).
2. Revoir le modèle d'allocation des ressources aux établissements publics d'enseignement supérieurs. Optimiser l'affectation des ressources publiques en augmentant la part de financement liée à la performance des établissements sur des critères de d'insertion des diplômés, taux de réussite, etc...
3. Faire en sorte que la contribution des entreprises ou des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage pour les établissements d'enseignement supérieur soit équivalente au coût complet de l'apprentissage.

III a La responsabilité sociétale et l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est un outil républicain qui doit permettre la mobilité et la cohésion sociale, l'apprentissage du vivre ensemble et des valeurs essentielles de la société française et de la démocratie. Il est cependant héritier en fin de chaîne éducative des inégalités sociales et culturelles qui se développent dès le primaire. Il est fondamental pour notre pays de développer un schéma éducatif cohérent sur l'ensemble de la chaîne et, notamment, d'investir davantage dans le primaire afin que tous les élèves, sans exception, maîtrisent le français et sachent lire, écrire, compter quand ils arrivent à l'orée de l'enseignement secondaire. Cela signifie des moyens humains et financiers plus importants à ce niveau, en priorité pour les enfants issus des milieux défavorisés.

Environ 150 000 jeunes quittent le système scolaire chaque année sans diplôme. Entre 20 et 30 % des élèves d'une classe d'âge arrivent en fin de scolarité obligatoire avec des savoirs insuffisants, qui

compromettent aussi bien leurs chances de vivre de façon autonome que d'acquérir des compétences professionnelles⁵. Le déficit criant de connaissance du monde de l'enseignement supérieur par les lycéens et leurs parents⁶ pousse plus d'un jeune sur deux à ne pas envisager d'études longues à l'issue du Bac, particulièrement ceux issus de classes sociales modestes. Le manque d'information sur les possibilités qu'offre l'enseignement supérieur, le niveau intellectuel requis et les nombreuses aides pour financer des études supérieures conduit à l'autocensure de ces jeunes.

L'information sur la poursuite d'étude, les formations, l'apprentissage, les aides et les procédures d'admission doit donc débiter dès le collège et être renforcée tout au long du cursus en lycée pour tous les jeunes et leurs parents. Ce devoir d'information est un travail conjoint de tous les acteurs (conseillers d'orientation, personnel administratif et enseignants, établissements du supérieur, associations...) qui doit toucher l'ensemble des territoires, particulièrement les banlieues et des zones rurales.

C'est à cette condition que l'on pourra maintenir dans le secondaire un taux élevé d'enfants issus de classes sociales modestes et favoriser leur accès à l'enseignement supérieur, ce qui constitue à l'heure actuelle en France un enjeu majeur d'équité et de cohésion sociale. Plus largement Il faut se donner les moyens de développer, sur une très large échelle, des moyens d'accompagner et d'orienter les collégiens et lycéens, quels que soit leur origine sociale, vers les formations qui répondent le mieux à leurs attentes et à celles du monde socio-économique, que ce soit dans des formations professionnalisantes du secondaire, dont il faut revaloriser l'image, ou dans l'enseignement supérieur.

III b Orientations :

1. Mettre en place une véritable politique d'information et d'orientation afin d'accompagner, dès la troisième, les élèves vers le monde du travail ou les études supérieures en fonction de leurs attentes ; limiter ainsi le décrochage scolaire et l'échec en premier cycle des études supérieures. A cette fin, intégrer à la formation des enseignants du secondaire la connaissance des formations de l'enseignement supérieur et des formations professionnalisantes du secondaire, notamment via les nouveaux outils numériques. Associer à l'accompagnement des élèves des « tuteurs » issus du monde de l'entreprise et susceptibles d'expliquer les métiers et de faire en sorte que les jeunes puissent mieux se projeter dans l'avenir.
2. Développer et revaloriser l'image des filières professionnalisantes du secondaire et, notamment de l'apprentissage, afin d'y attirer 40% des jeunes d'une classe d'âge⁷.
3. Construire des programmes d'égalité des chances et d'ouverture sociale permettant d'accompagner, dès la classe de troisième, les jeunes des quartiers les plus défavorisés et des zones rurales. En assurer le financement à travers le troisième volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3) et un réacheminement de la taxe d'apprentissage.

⁵ Rapport terra-Nova « Que doit-on apprendre à l'école ? Savoirs scolaires et politique éducative » [http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/191/original/27052016 - Savoirs scolaires.pdf?1464340318](http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/191/original/27052016_-_Savoirs_scolaires.pdf?1464340318), mai 2016

⁶ Enquête CGE-TNS Sofres mars 2016 <http://www.cge.asso.fr/actualites/perception-des-grandes-ecoles-par-les-francais-resultats-du-sondage-national-cge-tns-sofres>

⁷ En accord avec l'objectif de la STRANES prévoyant 60% d'une classe d'âge qui serait diplômée du supérieur.

4. Généraliser la Responsabilité Sociétale dans les enseignements via l'apprentissage par l'action, par exemple en instituant l'obligation pour chaque étudiant en formation longue (Bac +5) l'investissement au cours de sa formation dans des actions d'engagement social via le service civique ou autre (bénévolat, stage, réserve citoyenne...). Associer cette participation à une reconnaissance individuelle pour l'obtention d'un diplôme.

IV Le modèle grandes écoles, source d'inspiration pour la modernisation de l'enseignement supérieur français.

Les écoles supérieures membres de la Conférence des grandes écoles ont su adapter continuellement leur fonctionnement de façon à optimiser le triptyque formation – recherche – lien avec l'entreprise dans un contexte international en cherchant à privilégier l'innovation. Elles ont développé depuis plus d'une vingtaine d'années une recherche de très grande qualité qui est devenue au fil des années une activité au cœur de leur stratégie comme en témoigne leur niveau élevé de production scientifique et d'encadrement de doctorants, et leur attractivité vis à vis des entreprises innovantes (plus de 400 chaires de recherche et formation portées par les grandes écoles). Cette agilité, caractéristique des écoles, est rendue possible grâce à une gouvernance à la fois forte et resserrée, des effectifs limités, un attachement très fort des enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et des alumni à leur établissement.

La filière CPGE/GE (Classes préparatoires aux grandes écoles - Grandes écoles) en France représente en 2015 environ 17% des effectifs de l'enseignement supérieur mais produit 40% des diplômés de grade master chaque année dans notre pays. Un bachelier entrant en classe préparatoire a environ 90% de chances d'être titulaire d'un diplôme de grade master 5 ans après. Les formations qu'elles délivrent sont un vrai passeport pour l'emploi : plus de 80 % des diplômés sont insérés dans le monde du travail 6 mois après l'obtention de leur diplôme, 93% le sont 12 mois après⁸. Ceci est rendu possible grâce à un modèle orienté vers la professionnalisation mais laissant une place centrale à la recherche, à l'innovation et au numérique permettant notamment des évolutions pédagogiques déterminantes. Elles allient un impact territorial marqué à une large ouverture internationale (plus de 20% d'étudiants étrangers dans les écoles d'ingénieurs, 30% dans les écoles de management alors que la moyenne de l'ES est à 12%⁹).

Parallèlement, les écoles ont su développer massivement l'apprentissage (environ 12% des diplômés des écoles d'ingénieur ou de management le sont aujourd'hui par cette voie) et accroître leur ouverture sociale (la majorité des écoles ont plus de 30% de boursiers).

Ce modèle performant peut donc être une véritable source d'inspiration pour la transformation et la modernisation de notre dispositif d'enseignement supérieur et son évolution vers plus d'efficacité et d'impact. En outre, même si les écoles ne peuvent pas évidemment pas porter seules les propositions qui sont faites ci-dessus, elles pourraient utilement les expérimenter au bénéfice de l'ensemble de la communauté enseignement supérieur.

⁸ CGE Enquête insertion professionnelle 2015

⁹ CGE Enquête mobilité internationale